COMITÉ TECHNIQUE CENTRAL DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES INTERMINISTÉRIELLES

MOTION DE L'UNION FÉDÉRALE DES SYNDICATS DE L'ETAT CGT

GAGNER L'ÉGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES!

Monsieur le Secrétaire général du Gouvernement, mesdames, messieurs;

Le samedi 25 novembre 2017, le président de la République déclarait faire de l'égalité entre les femmes et les hommes la « grande cause nationale » de son quinquennat.

Comme vous le savez, un processus de négociations pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes s'est déroulé au sein des trois versants de la Fonction publique conduit pour le Gouvernement par Olivier Dussopt.

Si des mesures positives ont été obtenues dans le protocole d'accord, beaucoup reste à faire!

C'est dans ce sens que la CGT propose:

- Une grande loi spécifique égalité ou une grande loi de cause nationale sur l'égalité;
- La revalorisation des métiers et filières à prédominance féminine;
- La fin des plafonds de verre qui pénalisent les femmes quant à leur possibilité d'accéder comme les hommes aux postes de responsabilité dans nos administrations;
- Un budget dédié pour la revalorisation des grilles indiciaires;
- Des mesures contraignantes avec une obligation de résultats pour les employeurs publics en conformité avec la loi « avenir professionnel » qui introduit cette notion pour le secteur privé;

- De nouveaux droits pour les victimes de violences sexuelles et sexistes subies par les femmes sur leurs lieux de travail (réelle prise en charge, reconnaissance en accident du travail ou de service, protection des victimes, etc.);
- De ce point de vue, la CGT rappelle qu'elle se prononce pour le maintien des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de Travail (CHSCT) dont le champ des compétences doit être étendu aux violences sexistes et sexuelles;
- L'amélioration significative des politiques mises en œuvre au titre de l'action sociale.

Comme vous le savez, 62 % des personnels de la Fonction publique sont des femmes.

Comme vous le savez plus particulièrement, 58 % des personnels des Directions départementales interministérielles sont des femmes.

Les consultations des salarié·e·s organisées de manière régulière par notre organisation syndicale montrent que l'égalité professionnelle est une exigence forte.

Dans les Directions départementales interministérielles et plus largement dans toute la Fonction publique, l'égalité professionnelle doit devenir une réalité.

C'est dans ce sens que la CGT agit et poursuivra son action.

C'est pourquoi la CGT s'inscrit résolument dans la journée mondiale du 25 novembre 2018 pour l'élimination des violences sexistes et sexuelles contre les femmes et appelle à toutes les mobilisations unitaires qui sont organisées à ce titre sur l'ensemble du territoire le 24 novembre 2018.

Nous vous remettons aujourd'hui un exemplaire du livret Fonction publique: Gagner l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes que la CGT vient de rendre public (consultable sur le site Internet www.egalite-professionnelle.cqt.fr).